Hauts-de-France, Pas-de-Calais Bapaume 10 rue Lecointe

Ancienne caserne appelée pavillon Carré, puis École royale d'artillerie, puis prison, puis hôpital, puis pensionnat de jeunes filles Saint-Pierre, actuellement École Notre-Dame

Références du dossier

Numéro de dossier : IA62005201 Date de l'enquête initiale : 2018 Date(s) de rédaction : 2019

Cadre de l'étude : patrimoine de la Reconstruction , enquête thématique régionale La première Reconstruction

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : pensionnat, caserne

Précision sur la dénomination : pensionnat Saint-Pierre Appellation : Pavillon carré, École royale d'artillerie

Destinations successives : caserne, prison, hôpital, pensionnat, école maternelle, école primaire

Parties constituantes non étudiées : cour, chapelle

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales: 1829, C2, 187; 2021, AB 01, 71, 72, 73 et 363

Historique

Le bâtiment avant la Première Guerre mondiale

L'emplacement de l'actuelle école, situé tout contre les anciens remparts, est occupé depuis le 17^e siècle. En 1726, une caserne en dur vient remplacer des écuries militaires. Elle prend le nom de Pavillon Carré eut égard à son plan, une cour entourée d'un quadrilatère régulier de bâtiments encore visible sur le cadastre napoléonien de 1829. La caserne est occupée successivement par la cavalerie jusqu'en 1766, par une École Royale d'Artillerie jusqu'à la Révolution, par une prison jusqu'en 1795, par un hôpital en 1814-1815, par des logements pour les hommes du Génie jusqu'en 1859, et enfin à partir de cette date par un pensionnat de jeunes filles dirigé par les religieuses Augustines et placé sous le vocable de Saint-Pierre.

Éléments de contexte et chronologie du projet de reconstruction

Le bâtiment est entièrement détruit pendant la Première Guerre mondiale. La reconstruction est portée par la Congrégation des sœurs Augustines et plus particulièrement leur fondée de pouvoir Sœur Bertine (Emerence Decock de son nom civil). L'ensemble des documents relatifs à la reconstruction est conservé aux AD du Pas-de-Calais (10R9/113, dossier n°1897). Le projet est confié à Eugène Rousseau, architecte de la coopérative n°3 de Bapaume, l'Amicale. Ainsi que le précise le devis descriptif, il s'agit d'édifier un pensionnat et des salles de classe répartis dans deux bâtiments le long des rues Neuve et Lecointe, deux préaux couverts, une lingerie, une cuisine et une chapelle.

Bien que la reconstruction ait été envisagée dès décembre 1924, date à laquelle les plans sont signés, le devis descriptif et les budgets ne sont établis que début 1929. Les travaux commencent en avril 1929, la réception définitive a lieu en septembre 1930 et la clôture du dossier administratif, qui correspond au versement su solde du dommage de guerre, est effective en juin 1931. D'après Dégardin (1945), les élèves intègrent l'école à la rentrée 1931.

Au total, la construction de l'école aura coûté 1,163 million de francs, répartis entre 969 000 francs pour le Carré, 150 000 francs pour le bâtiment de la chapelle et 44 000 pour la couverture des préaux et la clôture de la cour le long de la rue du Maréchal Frère.

Le projet de l'architecte : les plans et les volumes

L'étude des plans montre un ensemble de bâtiments organisés autour de cours.

Un premier ensemble reprend la forme du Pavillon Carré. D'ailleurs, les nouveaux bâtiments sont construits sur les anciennes caves du Pavillon Carré (devis descriptif p.2), mais présentent désormais un pan coupé à l'angle des rues Neuve et Lecointe. L'arrière de l'aile ouest est bordé par un passage qui ouvre par une porte cochère sur la rue Neuve et permet d'accéder à la deuxième partie de l'école située à l'arrière du Carré.

Le plan précise que la cour centrale est destinée aux petits.

Toutes les ailes sont en épaisseur demi-double, les pièces étant desservies par un couloir latéral dans les étages et par une galerie couverte au rez-de-chaussée. Sans que cela nuise à la continuité des niveaux intérieurs, les élévations varient suivant les ailes : trois niveaux sur la rue Lecointe, trois puis deux niveaux sur la rue Neuve, deux niveaux pour les ailes nord et ouest bordant la cour. Au rez-de-chaussée, on trouve trois salles de classe "enfantines" et un préau couvert ainsi que des espaces nécessaires à la vie du pensionnat : trois parloirs, une loge pour le concierge, un bureau pour la directrice et un pour l'intendante, deux réfectoires et la cuisine. Au premier étage, l'aile nord est occupée par trois salles de classe pour les grandes, celle sud par les chambres individuelles des sœurs et une salle de musique, celle est par un dortoir collectif et celle ouest par une lingerie, deux salles d'ouvrage (c'est à dire dédiées aux travaux d'aiguille), une infirmerie et une seconde salle de musique. Enfin, là où il existe, le deuxième étage est occupé par des dortoirs collectifs. Le pan coupé accueille l'un des escaliers qui desservent les étages.

Le Carré est complété sur sa droite par la cour de récréation des grandes, fermée côté rue Lecointe et rue du Général Frère par un préau couvert à pan coupé et côté ouest par un bâtiment rectangulaire de deux niveaux. Ce dernier accueille une salle d'étude au rez-de-chaussée et une chapelle au premier étage, à laquelle on accède par le couloir qui longe l'aile ouest du Carré. Enfin, à l'arrière de cet ensemble se trouve un dernier bâtiment rectangulaire en rez-de-chaussée, bordé à gauche par une cour qui communique avec le reste de l'école par le passage ouvrant sur la rue Neuve et à droite par la rue du Général Frère. Cette extension était prévue sur les plans de 1924 et devait abriter une salle de récréation. Mais une mention manuscrite sur le plan précise également que cette partie n'est pas à construire.

Les matériaux préconisés dans le devis descriptif

Le devis descriptif et les plans apportent quantités d'informations sur les matériaux choisis par l'architecte et sur le soin qu'il a apporté à leur mise en œuvre.

Les fondations sont en béton pour le sol et en briques brutes cuites à l'air pour les murs. Tous les planchers sont en béton armé "système Brifer avec formes en béton de gravillon et ciment armé pour le dessus et sous-face en briques creuses hourdées au plâtre et posées entre les poutres avec une légère flèche". C'est également ce système qui est choisi pour la voute de la chapelle. Les poutres soutenant les planchers, les linteaux des baies, les poteaux soutenant les escaliers sont également en béton armé, tout comme les marches des escaliers extérieurs. Les gros murs intérieurs, ainsi que les murs de clôture, sont en briques pleines ordinaires mais les cloisons plus fines sont en briques creuses. La charpente est en sapin ainsi que les huisseries intérieures. Celles extérieures et les escaliers intérieurs sont en chêne. La couverture est en "tuiles ler choix de Beauvais, petit moule". Les seuils des portes donnant sur la rue sont en pierre de Soignies.

Le devis est aussi très précis sur l'aspect que doivent avoir les murs extérieurs : "Les parties en briques apparentes des façades [à trois niveaux] donnant sur les rues Lecointe et Neuve ainsi que le pignon en retour côté chapelle seront en briques jaunâtre, cuites au four et non silico-calcaires". Le dessin de l'élévation précise "brique crème de Mobon - Ardennes". "La frise du bâtiment de la chapelle sera en briques blanches de même provenance. (...) Toutes les aures parties en briques apparentes telles que bandeaux, arcs, guirlandes seront en briques rouges Ier choix de Fouquereuil". Les soubassements des murs seront enduits au ciment sur une hauteur de un mètre ainsi que la frise sous les toitures débordantes et les murs de clôture. Tous les appuis de fenêtre, les corniches du bâtiment de la chapelle et de la porte du passage rue Neuve, les cordons présents sur les façades et les moulures des archivoltes sur les façades rue Lecointe et Neuve pour les bâtiments de deux étages sont en ciment uni et mouluré. "Tous les enduits ciment seront passés au Silexore , ton pierre de Soignies pour le soubassement et pierre blanche pour les autres. Toutes les autres parties, sauf celles en brique apparente, seront crépies à l'enduit tyrolien ton jaunâtre." Il est intéressant de noter que toutes ces précisions qui figurent à différents chapitres du devis sont reportées dans un encart à côté du dessin des élévations sur les rues Lecointe et Neuve.

Dans les murs des pièces humides (salles de douches, lingerie, sanitaires...) ainsi que le bas de ceux des salles de classe sont enduits au ciment Portland. Le reste des murs et les plafonds sont enduits au plâtre. Tous les murs sont ensuite peints, hormis les parloirs, les chambres des religieuses, le bureau de la directrice et la lingerie qui bénéficient de papier de tenture. Certaines pièces, comme le bureau de la directrice et les parloirs, bénéficient "de faux lambris peints en décor faux-bois à deux tons". L'architecte précise que la voute de la chapelle ne sera pas peinte.

Les sols sont en brique pour les caves ; en "carreaux de céramique à dessins avec bordures assorties" dans les galeries, la loge du concierge, la cuisine, les cages d'escalier et les vestiaires ; en "carreaux jaunes dits de trottoir" pour le hall d'entrée ; en "terrazzolith, eubolith ou xylolith dans toutes les autres salles du rez-de-chaussée et les sanitaires ; en dalle

ciment pour les préaux et le passage ; parqueté en chêne à bâton rompu pour les parloirs et le bureau de la directrice et en sapin pour les pièces des étages.

Bien que les bâtiments bénéficient du chauffage central, le devis prévoit que certaines pièces soient équipées de cheminées : Pompadour en marbre blanc veiné pour le bureau de la directrice, à modillons en marbre rouge ou noir des Flandres pour les parloirs, à capucines en marbre rouge ou Sainte-Anne belge pour les chambres des sœurs. Toutes les pièces sont équipées de lampes électriques : "lampes monte-et-baisse" pour les bureaux, parloirs et salles d'ouvrages, lampes ordinaires avec réflecteurs pour les autres pièces, et cols de cygne pour l'éclairage des cours.

Le projet de l'architecte : les élévations

Les nombreuses planches consacrées aux élévations permettent de savoir avec précision ce que souhaitait réaliser l'architecte.

Tous les bâtiments sont couverts par une toiture à longs pans et croupes s'achevant par un coyau dont le léger débord repose sur des aisseliers. La toiture qui couvre la partie à deux niveaux de l'aile ouest est percée de lucarnes (deux côté rue Neuve et une en pavillon côté cour abritant une horloge). Des lucarnes sont également présentes sur les toitures des ailes qui entourent la cour des grandes. Tous les bâtiments sont en rez-de-chaussée surélevé mais présentent des niveaux d'élévations différents : l'aile sur la rue Lecointe ainsi que le retour d'aile sur la rue Neuve comptent trois niveaux mais la fin de l'aile sur la rue Neuve, les ailes nord et est de la cour des grandes et celle abritant la chapelle n'en comptent que deux. Le préau couvert de la cour des petits et la salle de récréation n'ont qu'un rez-de-chaussée.

Pour toutes les façades l'organisation en travées est fortement marquée. Les façades à trois niveaux sont toutes identiques. Côté rue, le premier plein de travée est une table rentrante laissée nue. On trouve ensuite un premier niveau de baies en plein cintre inscrites dans un bossage continu en ciment peint ton pierre qui s'arrête à hauteur de l'arc. Ce dernier est surligné par une large bande et une baguette interrompus par une agrafe. Au dessus, les deux fenêtres rectangulaires séparées par une table rentrante sont exactement superposées, donnant l'impression d'une seule et même baie. La baie du second niveau est couverte par un linteau droit en béton et celle du troisième niveau par un linteau en arc surbaissé en brique. La façade rue Lecointe compte neuf travées. Celle centrale qui accueille la porte d'entrée monumentale est plus large que ses voisines. Le pan coupé compte une travée unique. Côté rue Neuve, la plus à droite des six travées est composée de baies aveugles. Côté cour, les façades ouest et sud ne comptent plus que quatre travées. A partir du second niveau de façade, le mur est en briques jaunes apparentes. Les trumeaux sont décorés en partie haute par une marqueterie de briques rouges en chute et sous les appuis de fenêtre du second niveau par une petite guirlande de briques rouges. Les élévations côté cour sont identiques à celles côté rue mais un crépi tyrolien vient remplacer la brique apparente.

Les élévations des parties à deux niveaux sont identiques côté rue comme côté cour. Les formes et la superposition des baies reprennent celles des parties à trois niveaux : rectangulaires en plein cintre interrompu par une agrafe au premier niveau et arc surbaissé au second. Dans les deux cas les linteaux sont en brique. Les murs sont entièrement couverts de crépi tyrolien. L'aile ouest compte quatre travées côté rue Neuve, celle de droite étant occupée par la porte qui ferme le passage d'accès à la cour arrière, et deux côté cour correspondant au préau couvert. L'aile est compte compte six travées pour la façade côté cour des grandes et sept pour la façade cour des petites. L'aile nord offre quatre travées pour la façade côté cour et sept pour la façade donnant sur le passage.

Le bâtiment de la chapelle est couvert par une toiture à longs pans et croupes. Contrairement à celle des autres bâtiments, elle n'est pas débordante, n'a pas de coyau et ne repose pas sur des aisseliers mais sur une corniche moulurée en ciment. Le bâtiment compte deux niveaux et cinq travées. Chacune réunit deux baies séparées par un plein de travée. Celle du premier niveau sont rectangulaires et couvertes par un linteau droit en béton, tandis que celles du second niveau s'achèvent par un linteau en brique légèrement ogival. Les trumeaux sont recouverts de crépi tyrolien. Le soubassement, les pleins de travée et la corniche sont recouverts d'un enduit au ciment.

Les modifications ultérieures

A une date inconnue mais antérieure à 1947 (elle est visible sur vue aérienne IGN) une extension rectangulaire a été ajoutée le long de la rue du Général-Frère. Elle figurait déjà sur les plans de l'architecte assortie de la mention "ne pas construire".

Dates: 1726 (daté par travaux historiques), 1929 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Eugène Rousseau

Description

L'école occupe plus de la moitié du pâté de maison circonscrit par les rues Neuve, Lecointe, du Général-Frère et d'Arras. Les bâtiments jointifs et perpendiculaires entre eux entourent des cours. Hormis ceux donnant sur la rue d'Arras qui sont précédés d'un petit jardin, les bâtiments sont à front de rue.

La comparaison entre les dessins de Rousseau pour les différentes élévations et les façades de l'école aujourd'hui montre que celle-ci a été réalisée fidèlement aux indications, y compris pour les jeux sur la couleur des matériaux (briques jaunes, rouges ou ocres, peinture beige qui reprend l'aspect du Silexore, crépi pour les trumeaux...) et les motifs des décors. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur la description détaillée du bâtiment historique.

S'agissant d'une propriété privée, l'intérieur actuel de l'école n'a pas été étudié. Il n'est donc pas possible de savoir si la construction s'est faite conformément aux plans de l'architecte, ni si cette dernière a été modifiée par la suite.

Le bâtiment moderne, situé le long de la rue du Général-Frère, est en rez-de-chaussée surélevé et compte un étage carré. Il est couvert par une toiture en ardoise légèrement débordante à longs pans s'achevant par une croupe côté rue rue d'Arras. Il compte sept travées séparées par des pilastres engagés. A gauche de la porte, les deux travées comptent une ou deux baies tandis que les travées de droite n'ont qu'une baie de largeur. Les baies sont rectangulaires et les pleins de travées sont occupés par des tables affleurantes. Toute la façade est enduite au ciment et peinte, le soubassement étant souligné par une teinte différente.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique, béton armé

Matériau(x) de couverture : tuile mécanique

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré, 2 étages carrés

Couvrements:

Élévations extérieures : élévation ordonnancée Type(s) de couverture : toit à longs pans, croupe

Typologies et état de conservation

Typologies:

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'une association cultuelle (?)

Analyse historique et architecturale de l'école Notre-Dame

L'école Notre-Dame est destinée aux filles. Après le collège Saint-Jean-Baptiste et l'école Carlin-Legrand, c'est le troisième grand ensemble scolaire construit à Bapaume au cours de la Reconstruction. Si le projet de rebâtir l'école, acté dès 1924, s'inscrit relativement tôt dans l'histoire de la reconstruction de la ville, sa construction effective, entre 1929 et 1931, le place plutôt à la fin de la reconstruction de la ville, mais dans une chronologie similaire à la construction des deux autres écoles : le collège Saint-Jean-Baptiste est bâti entre 1929 et 1931 et l'école Carlin-Legrand entre 1924 et 1928.

La construction de l'école a coûté 1,163 million, un budget similaire à celui de la construction du collège Saint-Jean-Baptiste (1,440 million) mais très inférieur à celui de l'école Carlin-Legrand (2,177 millions de francs). La différence est due non pas au coût de la construction mais à la taille des écoles : le groupe scolaire Carlin-Legrand doit accueillir presque trois fois plus d'enfants que les institutions privées.

C'est un pensionnat, ce qui explique que l'on n'y trouve pas seulement des salles de classes et d'étude mais également des chambres et des dortoirs, un réfectoire et des cuisines, une lingerie, des parloirs, ainsi qu'une chapelle puisque c'est une école confessionnelle. On peut noter la présence d'une salle de musique, qui n'apparait pas sur les plans des autres écoles de la commune. L'architecte prend quelques libertés avec les règles de l'architecture scolaire. S'il respecte bien l'épaisseur semi-double (une seule rangée de salles desservies par un couloir ou une galerie), le sol en terrazzo et la séparation des âges grâce à l'organisation des bâtiments autour de deux cours, toutes les salles de classe auraient dû être en rez-de-chaussée. Les matériaux que l'architecte utilise sont ceux de la Reconstruction : béton pour les sols, briques pour les murs, chêne pour la charpente et tuiles pour la couverture, pierre de Soignies pour les seuils, Silexore et crépi tyrolien pour les façades extérieures. Ces matériaux sont également ceux utilisés pour la construction des autres écoles.

L'architecte fait également appel à des matériaux plus originaux comme la brique jaune pour les murs extérieurs ou le xylolith, matériau qui n'a pété retrouvé dans aucun autre dossier de dommage de guerre de Bapaume, pour les sols intérieurs. L'architecte accorde enfin beaucoup d'importance à l'aspect du bâtiment, en jouant sur les couleurs des différents matériaux (gris du béton, jaune de la brique, couleur grise du Silexore qui doit rappeler la pierre...), en créant des motifs de briques colorées, ou en choisissant une élévation assez classique en travées. Ces choix de matériaux et d'élévation donnent à l'école un aspect totalement différent de celui des deux autres écoles de la commune.

Eugène Rousseau est l'architecte de la coopérative n°3. A ce titre on lui doit 40 constructions : un atelier, un garage, un hôtel, deux estaminets, huit commerces, des maisons d'habitation individuelles (18) ou collectives (7), le presbytère et l'école Notre-Dame. Il travaille à Bapaume entre 1922 et 1929. L'essentiel de son activité se situe en 1923 et 1924. L'école est le dernier chantier qu'il mène à Bapaume.

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances.
 - AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : **dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances** : devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires.
 - Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

Devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires.

AD Pas-de-Calais: 10R9/113

• Bapaume (P.-de-C.) - Pensionnat Saint-Pierre. Photo J. Souillard, Bapaume. Carte postale, vers 1933 (coll. part.). Vue de la façade principale et de la cour depuis l'angle des rues Gambetta et du Général Frère.

Documents figurés

- Cadastre de Bapaume de 1829 : feuille C2. Archives départementales du Pas de Calais. 3 P 080/1
- Juxtaposition du cadastre napoléonien et du cadastre actuel : partie de la ville intra-muros.

Bibliographie

- BEDU, Louis (abbé). **Histoire de la ville de Bapaume depuis son origine jusqu'à nos jours**. Arras : Typographie Rousseau-leroy, 1867. Réédition : Autremencourt : Lorisse, 2004. Collection "Monographies des villes et villages de France".
- DÉGARDIN, Gaston. Rues et monuments de Bapaume. Arras : Presses de l'imprimerie centrale de l'Artois, 1945.
 p. 161-162.
- LAGUILLIEZ, Émilien, DUHAMEL, Théo. Le collège Saint Jean Baptiste et l'école Notre Dame les anciens élèves racontent. Bapaume, 2016.
- ROUSSEL, Olivier. Mémoire en images: Bapaume et son canton. Saint-Cyr-sur Loire: Éditions Alan Sutton 2005.
 p. 77
- WISKIELIS, Karine. La reconstruction des écoles après la Première Guerre mondiale dans le Pas-de-Calais. Mémoire de maîtrise sous la direction d'Eric BUSSIERE, Université d'Artois, Arras, 1998.

Annexe 1

La reconstruction des écoles dans le Pas-de-Calais après la Première Guerre mondiale

À la fin de la guerre, 40% des écoles du Pas-de-Calais sont totalement détruites ou trop endommagées pour être réutilisées. Sachant que tout le département n'a pas été touché par les destructions, cela signifie que sur la zone touchée par les combats, il ne reste plus une école debout.

Les premières écoles provisoires, installées dès 1919 dans des baraquements, montrent vite leurs limites : elles sont trop petites, mal isolées, et les toitures fuient... Dès avril 1919, les dossiers de reconstruction des écoles sont prioritaires pour les commissions cantonales, et les plans sont soumis pour approbation en préfecture, sans obligatoirement passer par le Ministère de l'instruction publique. Cependant, jusqu'en 1922, on assiste surtout à la remise en état des écoles les moins endommagées.

1922 marque le début de la reconstruction proprement dite. En janvier, la procédure est encore simplifiée : un conseil spécial, réuni au niveau du département, examine les dossiers préalablement validés par les services d'architecture de la reconstruction, lesquels n'ont plus besoin d'avoir au préalable obtenu les validations successives des conseils départemental de l'hygiène, des bâtiments civils et de l'enseignement primaire. Les dossiers présentés au conseil spécial doivent comporter un plan d'ensemble, des plans, des coupes et des élévations pour chaque bâtiment, un devis descriptif, une note de présentation de l'architecte et un budget prévisionnel. En s'appuyant sur les avis rendus par ce conseil spécial, le conseil départemental établit des listes d'écoles à reconstruire prioritairement. A la fin de l'année 1922, le conseil spécial s'est réuni 8 fois et a validé 39 projets. Toujours en 1922, les crédits nécessaires à la reconstruction des écoles font l'objet d'un compte spécifique et ne sont plus imputés aux dommages de guerre gérés par la coopérative de reconstruction à laquelle la commune est rattachée. Ceci permet une avancée plus rapide des travaux sans que cela freine la reconstruction des particuliers : en effet chaque coopérative ne peut bénéficier annuellement que d'un certain montant de crédits... et y inclure la reconstruction de l'école grèverait trop l'enveloppe globale disponible. Le financement de la reconstruction des écoles se fait, comme pour les particuliers, en cumulant l'indemnité pour la perte subie, les frais supplémentaires et une compensation pour la vétusté. Si la reconstruction n'est pas possible à l'emplacement de l'école initiale, l'indemnité allouée est augmentée du prix nécessaire à l'acquisition d'un nouveau terrain. une subvention spécifique, hors calcul des dommages de guerre, peut être allouée par l'État à la commune si l'augmentation de la population scolaire justifie que l'école reconstruite soit plus grande que celle détruite. La charte des sinistrés précise que, comme pour tous les bâtiments publics, les écoles doivent être reconstruites dans des conditions matérielles identiques à celles existant avant-guerre et qu'elles remplacent : même caractère, même destination, et même garantie de durée... avec une anticipation éventuelle des évolutions des effectifs scolaires. S'y ajoute le respect des contraintes règlementaires spécifiques aux écoles primaires, qui datent de 1887. On peut regrouper les règles en 3 grands ensembles :

- L'**emplacement** : il doit être central ou facilement accessible, "aéré", éloigné des établissements "malsains, dangereux et bruyants" et à au moins 100 m des cimetières. Le terrain doit être de 500 m² minimum et de 10 m² par élève. Le choix du terrain doit être validé par l'Inspection académique.

- La **disposition** des locaux : la première contrainte est celle des surfaces : celle des classes, avec minimum de 1,5 m² par élève et 50 élèves maximum par classe, celle des couloirs qui doivent faire 1,5 m de largeur, et celle des cours qui doivent offrir 5,6 m² à chaque élève et avoir une surface minimum de 250 m². Les bâtiments doivent si possible ne compter qu'un rez-de-chaussée (les parties en étage ne sont admises que si la population scolaire le justifie) et être construits en simple épaisseur pour faciliter circulation de l'air et de la lumière. Les classes doivent être orientées au Sud-Est pour bénéficier de la lumière naturelle et de la chaleur du soleil. L'éclairage doit être latéral et venir de la gauche, les éclairages de face, postérieurs ou zénithaux sont proscrits. Chaque classe doit bénéficier d'un vestiaire, d'une entrée indépendante, ouvrant directement sur l'extérieur (c'est à dire la cour et pas l'extérieur de l'école...) quand le climat le permet. Dans le cas de groupe scolaire, les bâtiments doivent être indépendants les uns des autres, avec des entrées distinctes... et ménager un espace entre l'école des filles et celle des garçons. Enfin, il faut privilégier une seule fonction par bâtiment (pas de mairie-école dans les mêmes locaux... ce qui n'exclut pas des bâtiments avec des fonctions différentes regroupés dans un même ensemble immobilier).

Pour les écoles plus importantes, des installations de gymnastique, un jardin botanique, des installations de bain-douche ou des salles de réunion ou de spectacle peuvent venir compléter les salles de classe. Ces installations restent rares et, lorsqu'elles existent, elles ont pour la plupart été construites entre 1930 et 1940.

L'orientation du préau doit protéger les élèves des pluies dominantes, et celle des sanitaires ne pas être sous les vents dominants. Les préaux ne doivent pas faire d'ombre à la classe mais doivent idéalement communiquer avec le bâtiment scolaire.

- Les matériaux : "l'architecte s'appliquera à ce que sa construction soit garantie contre les grandes chaleurs et les grands froids, et facile à entretenir dans le plus grand état de propreté". Pour répondre à ces injonctions, il faut privilégier, pour les murs et les couvertures, les matériaux locaux moins coûteux et mieux adaptés au climat. La majorité des écoles reconstruites sont donc en briques, avec une couverture en tuile mécanique, toutes deux produites localement. A l'intérieur, les murs enduits doivent être peints à l'huile de couleurs "claires et reposantes" et surtout lavables! et les sols doivent être en bois durs incombustibles ou en terrazzo (appelé aussi granito). D'autres améliorations sont apportées, comme un chauffage central en lieu et place d'un poêle dans chaque classe (pour une température de 14 à 16°), un éclairage électrique au lieu de celui au gaz, des "porcelaines et plus des WC à la turque". Toutes ces améliorations sont intégrées d'emblée dans les écoles reconstruites, ce qui a quelquefois fait dire aux contemporains que les régions dévastées étaient mieux loties que celles ayant échappé aux destructions! C'est en général l'approvisionnement en matériaux qui conditionne la date de démarrage du chantier. Le délai de réalisation du gros-œuvre d'un groupe scolaire (maçonnerie, zinguerie, charpente et couverture, menuiserie et peinture) est d'environ trois ans. Les préaux, gymnases, logements de fonction et les rares cantines scolaires, font généralement l'objet d'une seconde phase de travaux. La principale difficulté pour mener à bien ces chantiers de grande ampleur est l'approvisionnement en matériaux, à laquelle s'ajoute parfois les délais de perception des dommages de guerre. Les travaux peuvent être négociés dans la cadre de marchés de gré à gré ou par adjudication. Cette seconde solution, qui permet une meilleure mise en concurrence, est majoritairement choisie. L'adjudication se fait en séance publique, souvent à la mairie, après avis de l'architecte. Elle est ensuite validée par le préfet. Les soumissionnaires, essentiellement des entreprises de la région, doivent fournir un certificat montrant qu'ils ont déjà réalisé des travaux de ce type.

Bien que 1927 marque la fin officielle de la reconstruction des écoles dans le Pas-de-Calais, à cette date 10 communes de l'arrondissement d'Arras n'ont toujours pas d'école... Majoritairement, les architectes ont reconstruit, sur les mêmes emplacements, des écoles similaires à celles qui avaient été détruites, se contentant d'y apporter des améliorations techniques ou d'y intégrer les recommandations de 1882 lorsqu'elles n'étaient pas présentes. Les créations d'école ou de groupes scolaires restent rares. Le montant des dommages de guerre affectés à la reconstruction des écoles du département a été de 124 millions de francs.

NB : Un groupe scolaire accueille au maximum 750 enfants : 300 filles, 300 garçons et 50 enfants de maternelle. On compte 528 groupes scolaires en 1927 dans le Pas-de-Calais.

Annexe 2

Les matériaux de la reconstruction à Bapaume

- Aggloméré Coignet : béton aggloméré.
- Ardoise de Fumay : extraite dans les carrières de Fumay, petite ville des Ardennes françaises, à proximité de la frontière belge.
- Briques de meule et briques à four continu :

La fabrication de la brique de meule est la plus simple à mettre en œuvre : les briques crues sont empilées, entourées de bois puis recouvertes de terre. La combustion du bois cuit les briques. Ne demandant ni main-d'œuvre qualifiée ni structure industrielle, la production peut reprendre très rapidement après la guerre. Cependant, le mode de cuisson implique qu'en fonction de leur position par rapport au foyer, les briques ne sont pas identiques : plus ou moins cuites,

elles présentent des différences de taille (les moins cuites sont un peu plus grandes), de couleur et d'aspect mais également de résistance. Elles sont donc plutôt utilisées pour du gros-œuvre.

Les briques cuites au four continu sont issues d'une production industrielle : les briques crues sont disposées sur un tapis roulant dont la vitesse de passage dans le four est contrôlée et constante, tout comme la température du four. Les briques produites sont donc toutes identiques. Leur production est plus coûteuse et elles sont donc utilisées principalement pour des parties de bâtiment visibles. De plus, leur production étant dépendante de la reconstruction industrielle, elle ne reprend pas tout de suite après la guerre.

- Calandrite : matériau bitumé assurant l'étanchéité d'un toit à faible pente ou d'un toit-terrasse.
- Carreaux d'Auneuil : carreaux de céramique à motifs, également appelés carreaux de ciment, produits par la fabrique Boulenger à Auneuil (Oise).
- Carreaux rouges de Beauvais : carreaux de terre cuite rouge sans décor et sans glaçure, dont la forme peut être hexagonale, carrée ou rectangulaire.
- carreaux de trottoir : carreaux aux bords biseautés.
- Crépi ou enduit tyrolien : l'enduit tyrolien est un crépi projeté avec une machine à manivelle appelée tyrolienne nom de sa région d'origine qui garde une fois sec un aspect granuleux.
- Granito terrazzolith : le granito est un béton constitué d'un liant (ciment coloré) et de grains de marbre, dont le parement est poli. Il peut être utilisé comme revêtement mural ou comme sol. Il est soit coulé en place ou fabriqué en plaques. C'est un matériau très courant dans le logement social et les équipements de l'entre-deux-guerres et jusque dans les années 1950. Le nom "terrazzolith", devenu commun, correspond à une ancienne marque commerciale.
- Lincrusta: papier peint imitant un lambris bois.
- Papier de tenture : papier peint.
- Pierre bleue : calcaire dur de couleur gris-bleu extrait dans l'Avesnois et en Belgique. Elle est appelée pierre bleue de Belgique ou de Soignies.
- Pierre de Marquise : calcaire extrait d'une carrière du Boulonnais.
- Pierre fine de Saint-Maximim : calcaire dur à grain plus ou moins fin, de couleur beige à jaunâtre, extrait des carrières de Saint-Maximim (Oise).
- Pierre d'Hydrequent ou de Lunel : calcaire dur, de couleur grise, extrait de carrières dans le Boulonnais.
- Plancher pose à l'anglaise : les lames sont posées parallèlement les unes aux autres mais elles ne sont pas de la même longueur ce qui anime visuellement la surface. C'est la pose la plus facile à réaliser et la plus fréquemment utilisée.
- Plancher pose point de Hongrie : manière de poser des lattes de plancher de mêmes dimensions pour former des chevrons. Chaque lame, coupée de biais à ses extrémités, est posée de façon à former un angle de 45 à 60 degrés avec la lame de la travée voisine.
- Plancher pose à bâtons rompus : manière de poser des lattes de plancher de mêmes dimensions pour former des chevrons. A la différence du point de Hongrie, les extrémités des lames forment des angles droits. Les lames s'emboîtent extrémité contre bord long et non pas extrémité contre extrémité.
- Sgraffito : technique qui consiste à graver un décor dans un mortier coloré appliqué en fine couche sur un enduit noir. Le tracé en creux donne au dessin une plus grande précision et convient aux décors extérieurs observés à distance.
- Silexore : peinture minérale à base de silicate de potassium mise au point en 1857 qui s'utilise sur la pierre ou les enduits de ciment et durcit en prenant l'aspect de la pierre sous l'action de l'air et des U.V, ce qui la rend presque inusable. Elle est hydrofuge. Silexore, devenu nom commun, est à l'origine la marque du fabricant.
- xylolith (ou eubolith) : mélange de ciment et de sciure de bois.

Illustrations



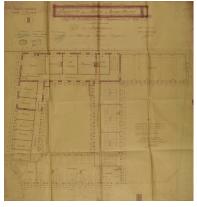
Extrait du cadastre napoléonien de 1829 : partie intra-muros de la ville. Repro. Archives Départementales du Pas-de-Calais IVR32_20196201058NUCA



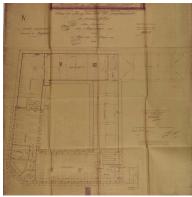
Juxtaposition du cadastre napoléonien et du cadastre actuel : partie de le ville intra-muros. Dess. Jean-Marc Ramette IVR32_20206200006NUD



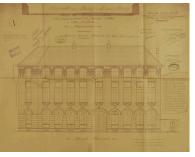
Ecole Notre-Dame, Bapaume.
Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat
de jeunes filles, rue Lecointe,
Bapaume : II - plan coté du rezde-chaussée. Daté du 24 décembre
1924 et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),
le président de la coopérative et
les entrepreneurs. (AD Pas-deCalais, 10R9/113, dossier n°1897).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20216200336NUCA



Ecole Notre-Dame, Bapaume.
Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat
de jeunes filles, rue Lecointe,
Bapaume : III - plan coté du premier
étage. Daté du 24 décembre 1924
et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),
le président de la coopérative et
les entrepreneurs. (AD Pas-deCalais, 10R9/113, dossier n°1897).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32 20216200335NUCA



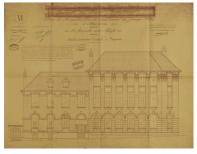
Ecole Notre-Dame, Bapaume.
Propriété des Dames Augustines
- Plans de reconstruction du
pensionnat de jeunes filles, rue
Lecointe, Bapaume: IV - plan coté du
deuxième étage. Daté du 24 décembre
1924 et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),
le président de la coopérative et
les entrepreneurs. (AD Pas-deCalais, 10R9/113, dossier n°1897).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20216200334NUCA



Ecole Notre-Dame, Bapaume.

Propriété des Dames Augustines

- Plans de reconstruction du
pensionnat de jeunes filles, rue
Lecointe, Bapaume: V - façade
principale. Daté du 24 décembre
1924 et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),
le président de la coopérative et
les entrepreneurs. (AD Pas-deCalais, 10R9/113, dossier n°1897).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20216200338NUCA



Ecole Notre-Dame, Bapaume.
Propriété des Dames Augustines
- Plans de reconstruction du
pensionnat de jeunes filles, rue
Lecointe, Bapaume: VI - la façade
rue neuve. Daté du 24 décembre
1924 et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),

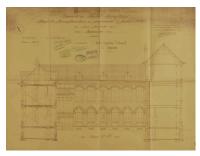


Ecole Notre-Dame, Bapaume.
Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat
de jeunes filles, rue Lecointe,
Bapaume: VII - façade sur le
passage. Daté du 24 décembre
1924 et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock



Ecole Notre-Dame, Bapaume.
Propriété des Dames Augustines
- Plans de reconstruction du
pensionnat de jeunes filles, rue
Lecointe, Bapaume: VIII - coupe
A-D. Daté du 24 décembre 1924
et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),

le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897). Phot. Pierre Thibaut IVR32_20216200339NUCA (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897). Phot. Pierre Thibaut IVR32_20216200340NUCA le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897). Phot. Pierre Thibaut IVR32_20216200341NUCA



Ecole Notre-Dame, Bapaume.

Propriété des Dames Augustines

- Plans de reconstruction du
pensionnat de jeunes filles, rue
Lecointe, Bapaume: X - coupe
C-G. Daté du 24 décembre 1924
et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),
le président de la coopérative et
les entrepreneurs. (AD Pas-deCalais, 10R9/113, dossier n°1897).

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20216200342NUCA

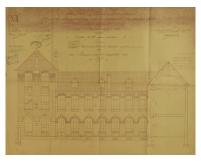


Ecole Notre-Dame, Bapaume.

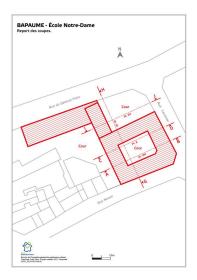
Propriété des Dames Augustines

- Plans de reconstruction du
pensionnat de jeunes filles, rue
Lecointe, Bapaume: XI - coupe
G-H. Daté du 24 décembre 1924
et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),
le président de la coopérative et
les entrepreneurs. (AD Pas-deCalais, 10R9/113, dossier n°1897).

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20216200343NUCA



Ecole Notre-Dame, Bapaume.
Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat
de jeunes filles, rue Lecointe,
Bapaume: XII - coupe sur la chapelle
en J-J. Daté du 24 décembre 1924
et signé par Eugène Rousseau
(architecte), Emerence Decock
(sœur Bertine, fondée de pouvoir),
le président de la coopérative et
les entrepreneurs. (AD Pas-deCalais, 10R9/113, dossier n°1897).
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20216200344NUCA



Report des coupes des plans conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais. IVR32_20216201010NUD



Bapaume (P.-de-C.) - Pensionnat Saint-Pierre. Photo J. Souillard, Bapaume. Carte postale, vers 1933 (coll. part.). Vue de la façade principale et de la cour depuis l'angle des rues Gambetta et du Général Frère. Repro. Bouvet Hubert IVR32_20196200988NUCA



Vue arérienne générale de l'école depuis l'angle des rues Neuve et Lecointe. Phot. Marc Kérignard IVR32_20226200042NUCA



Vue générale de l'école depuis la rue Lecointe. Phot. Marc Kérignard IVR32_20226200029NUCA



Vue des bâtiments nord et ouest de la cour des petits. Phot. Marc Kérignard IVR32_20226200030NUCA



Vue générale depuis la rue du Général-Frère de la façade nord du bâtiment fermant le côté nord de la cour des petits. Phot. Marc Kérignard IVR32_20226200036NUCA



Façade principale de l'extension sur la rue du Général-Frère et façade latérale sur la rue d'Arras. Phot. Marc Kérignard IVR32_20226200037NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) : Oeuvre(s) en rapport :

La ville de Bapaume (IA62005136) Hauts-de-France, Pas-de-Calais, Bapaume

Auteur(s) du dossier : Karine Girard

Copyright(s): (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Extrait du cadastre napoléonien de 1829 : partie intra-muros de la ville.

IVR32_20196201058NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Archives Départementales du Pas-de-Calais (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Juxtaposition du cadastre napoléonien et du cadastre actuel : partie de le ville intra-muros.

IVR32_20206200006NUD

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II - plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances.
 - AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : **dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances** : devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires. Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau

(architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

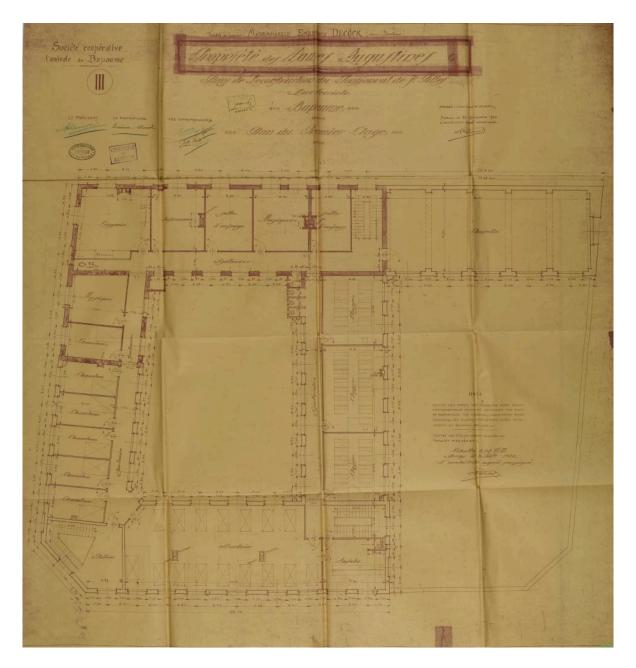
AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200336NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III - plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897: dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume: pensionnat, chapelle et dépendances.
 AD Pas de Calais, 10R9/113, dossier n°1897: dessier de dommages de guerre de la Congrégation des
 - AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : **dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances** : devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires. Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau

(architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

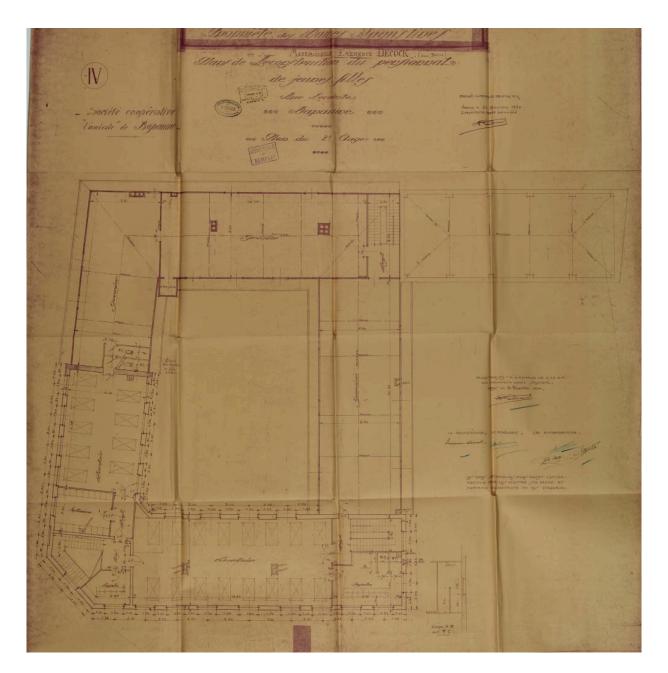
AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200335NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV - plan coté du deuxième étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances.
 AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des
 - Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances : devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires.

 Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau

(architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

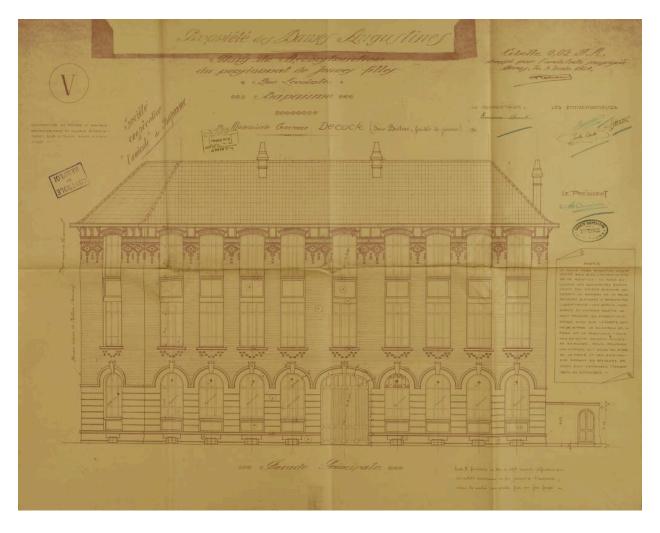
AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200334NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V - façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances.
 AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des
 - AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°189/: dossier de dommages de guerre de la Congregation des Augustines de Bapaume: pensionnat, chapelle et dépendances: devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires. Liste des documents figurés utilisés dans la notice:
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

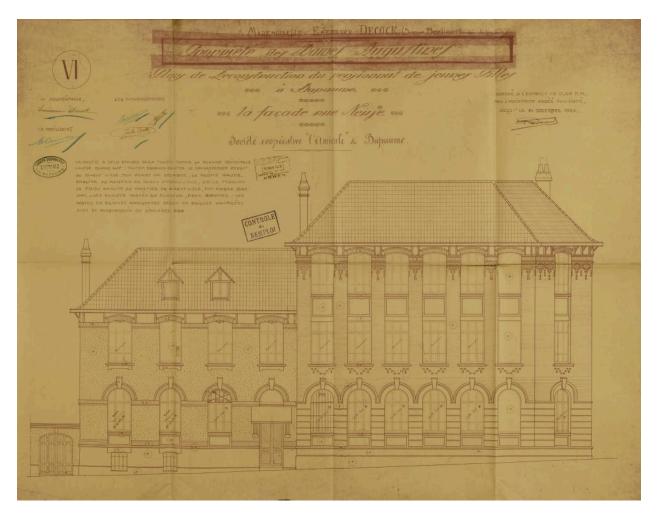
AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200338NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances.
 - AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : **dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances** : devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires. Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200339NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume: VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances. AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances : devis, marchés, conventions d'acompte,
 - contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires.
 - Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II - plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III - plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV - plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau

(architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X - coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200340NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances.
 - AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : **dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances** : devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires. Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

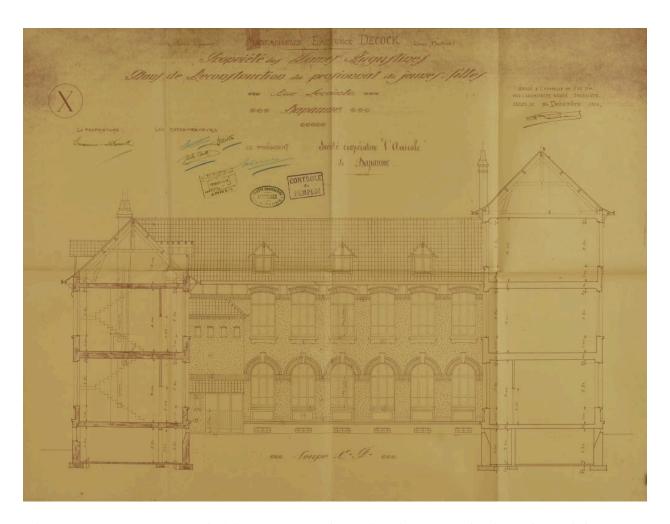
AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200341NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X - coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897: dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume: pensionnat, chapelle et dépendances.
 AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897: dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume: pensionnat, chapelle et dépendances: devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires.
 Liste des documents figurés utilisés dans la notice:
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X - coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

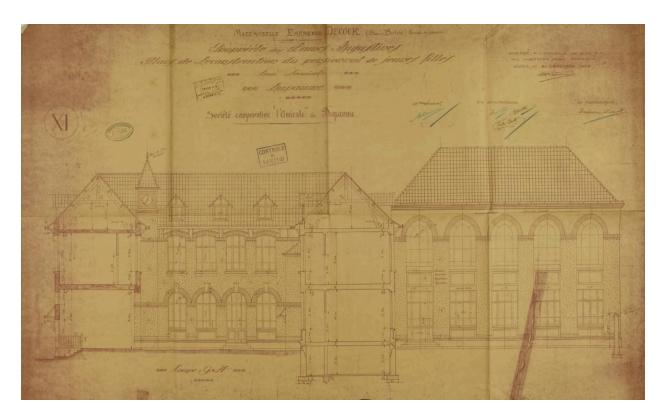
AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200342NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897: dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume: pensionnat, chapelle et dépendances.
 AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897: dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume: pensionnat, chapelle et dépendances: devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires.
 Liste des documents figurés utilisés dans la notice:
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X - coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32 20216200343NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ecole Notre-Dame, Bapaume. Propriété des Dames Augustines - Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII - coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs. (AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897).

Référence du document reproduit :

- AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances.
 - AD Pas-de-Calais, 10R9/113, dossier n°1897 : **dossier de dommages de guerre de la Congrégation des Augustines de Bapaume : pensionnat, chapelle et dépendances** : devis, marchés, conventions d'acompte, contrôle du remploi, liquidation du compte de coopérateur, plans, documents publicitaires. Liste des documents figurés utilisés dans la notice :
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : II plan coté du rez-de-chaussée. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : III plan coté du premier étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
 - Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : IV plan coté du second étage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : V façade principale. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VI - la façade sur rue neuve. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VII - façade sur le passage. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : VIII - coupe A-D. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : X coupe C-G. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XI - coupe G-H. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.
- Propriété des Dames Augustines Plans de reconstruction du pensionnat de jeunes filles, rue Lecointe, Bapaume : XII coupe sur la chapelle en J-J. Daté du 24 décembre 1924 et signé par Eugène Rousseau (architecte), Emerence Decock (sœur Bertine, fondée de pouvoir), le président de la coopérative et les entrepreneurs.

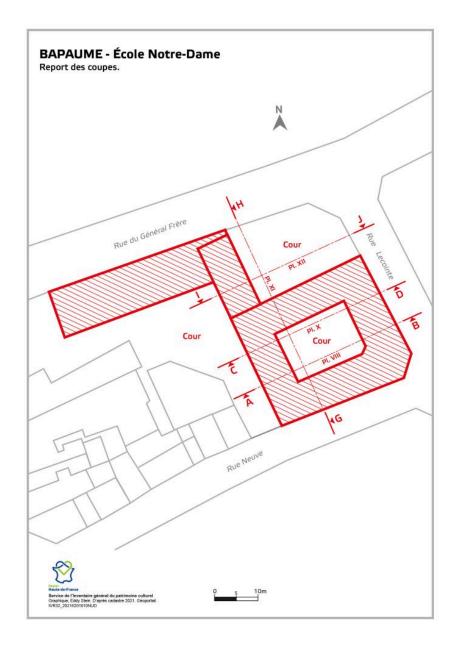
AD Pas-de-Calais: 10R9/113

IVR32_20216200344NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Report des coupes des plans conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais.

IVR32_20216201010NUD

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bapaume (P.-de-C.) - Pensionnat Saint-Pierre. Photo J. Souillard, Bapaume. Carte postale, vers 1933 (coll. part.). Vue de la façade principale et de la cour depuis l'angle des rues Gambetta et du Général Frère.

IVR32_20196200988NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Bouvet Hubert

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Pas-de-Calais - Archives départementales reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue arérienne générale de l'école depuis l'angle des rues Neuve et Lecointe.

IVR32_20226200042NUCA

Auteur de l'illustration : Marc Kérignard

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de l'école depuis la rue Lecointe.

IVR32_20226200029NUCA

Auteur de l'illustration : Marc Kérignard

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des bâtiments nord et ouest de la cour des petits.

IVR32_20226200030NUCA

Auteur de l'illustration : Marc Kérignard

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale depuis la rue du Général-Frère de la façade nord du bâtiment fermant le côté nord de la cour des petits.

IVR32_20226200036NUCA

Auteur de l'illustration : Marc Kérignard

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade principale de l'extension sur la rue du Général-Frère et façade latérale sur la rue d'Arras.

IVR32_20226200037NUCA

Auteur de l'illustration : Marc Kérignard

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation